



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 018-211800040-20230329-2023PV15122022-DE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLOGNY
DU 15 DECEMBRE 2022 A 19 HEURES 00

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Pouvoir : 1

Votants : 11

Date de convocation : 05/12/2022

Affichage convocation : 05/12/2022

Présents : Mr Bruno SIRAVO, Maire – Mme Gwendoline TITRANT, 1^{ère} adjointe - M. Stéphane AUMEUNIER, 2^{ème} adjoint - Mmes Nathalie DUROIR, Sylvia FAUCARD, Mme Sylvie LEFESTE, Mrs Marc BORITCH, Jérémy GERBAULT, Philippe GESLAIN, Julien DELAUNAY conseillers municipaux.

Absent excusé : Didier AUBRY,

Absents : M. Kévin PANNETIER, M. Victor AMBROSI, Mr Jean-Marc BRODIN

Mme Gwendoline TITRANT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022 ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du futur aménagement forestier par l'Office National des Forêts
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- Subvention au comité du comice rural et agricole 2023
- Renouvellement de la convention avec la S.B.P.A.
- Remboursement d'une location de salle polyvalente « Espace Heure Bleue »
- Office National des Forêts : Travaux 2023 (création d'une place de retournement à Millanfroid) et programme de coupe au titre de l'année 2023
- Communes extérieures : Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré
- Subvention à la coopérative scolaire
- Mise à disposition d'un agent à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023
- Tarifs 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- SAFER DU CENTRE : Informations sur les ventes

- Présentation du futur aménagement forestier par l'Office National des Forêts : objectifs de l'ONF sur un plan de 20 ans

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022**

A l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022 est approuvé.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement : Délibération n°DE 0067 2022**

M Stéphane AUMEUNIER, Maire-Adjoint, nous expose le rapport (voir annexe 1). Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

- **Subvention au comité du comice rural et agricole 2023 : Délibération n°DE 0068 2022**

M Le Maire donne lecture de la lettre (voir annexe 2) Notre participation financière est de 1633,50€ correspondant à la subvention pour 1089 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention de 1633,50€ au comité du comice rural et agricole 2023.

- **Renouvellement de la convention avec la S.B.P.A**

Délibération n°DE 0069 2022 - Délibération n°DE 0085 2022

M Le Maire propose de renouveler la convention avec la S.B.P.A Le montant de la subvention à verser est de 554,50€ soit 0.5 € par le nombre d'habitants de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention de 554,50€ ainsi que le renouvellement de la convention avec la S.B.P.A.

- **Remboursement d'une location de salle polyvalente « Espace Heure Bleue »**

Délibération n°DE 0070 2022

Suite à un événement familial dramatique un administré demande le remboursement de son acompte de réservation de la salle polyvalente pour le Week-end du 20 mai 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le remboursement de la location.

- **Office National des Forêts :**

M Philippe GESLAIN, conseiller municipal délégué, nous expose les travaux nécessaires pour la création d'une place de retournement ainsi que la coupe pour l'année 2023.

Création d'une place de retournement à Millanfroid
Délibération n°DE 0071 2022

Les travaux comprennent :

- la création de la place de retournement de Millanfroid
- les travaux d'assainissement (curage de fossé, dérasement, accotements, création d'un passage busé).
- la maîtrise d'œuvre pour le suivi et la réception du chantier.

Le montant est de 19 280€ HT soit 23 136€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la création de cette place de retournement.

Coupe au titre de l'année 2023

Délibération n°DE 0072 2022

Mr BAZINETTE Aurélien, technicien ONF, propose les coupes suivantes afin de les commercialiser en vente sur pied :

- la parcelle 1B, il s'agit de sécuriser la bordure de la RD 944 (coupe d'emprise de 4m le long de la RD).
- La parcelle 1C (zone de taillis) que nous passerons en coupe de taillis afin de faire un volume plus attractif pour les éventuels acheteurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent cette coupe pour l'année 2023.

- Communes extérieures : Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré :

Délibération n°DE 0073 2022

M Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint, nous lit la demande de la mairie de Bourges pour la scolarisation d'un enfant d'Allogny et le reversement de la contribution à hauteur de 242.17€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles pour cet enfant d'Allogny.

- Subvention à la coopérative scolaire 60€ : achat des calendriers des aînés

Délibération n°DE 0074 2022

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint, nous indique que l'école et la garderie procèdent à un achat groupé pour les calendriers. Ces calendriers sont glissés dans le colis des aînés. La coopérative scolaire procède au règlement auprès du prestataire, ainsi Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint, propose de reverser la somme due de 60 euros à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de verser une subvention de 60€ à la coopérative scolaire pour l'achat des calendriers des aînés.

- Mise à disposition d'un agent à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023 : préparation des activités de la classe de GS-CP

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint, propose de renouveler la mise à disposition d'un agent afin de seconder l'enseignante pour la préparation des activités de la classe de GS-CP de 8h30 à 10h30 et de 11h00 à 12h00 soit 3h. Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint, indique qu'au mois de juin le conseil municipal devra se positionner sur la pérennité de cette mise à disposition. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la mise à disposition d'un agent jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

- Tarifs 2023**Délibération n°DE 0075 2022**

Mme Gwendoline TITRANT, Maire-Adjoint, indique que notre partenaire API appliquera à compter du 01/01/2023 une hausse de 8% sur le tarif des repas soit un repas à 4,26€. Mme Gwendoline TITRANT, Maire-adjoint, propose donc de facturer chaque repas à 4,26€ à compter du 01/01/2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le tarif du repas à 4,26€ dès le 01/01/2023

M Stéphane AUMEUNIER, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'appliquer une hausse de 6% à tous les tarifs communaux afin de ne pas pénaliser le budget communal qui subit une inflation conséquente en 2022.

M Stéphane AUMEUNIER, Maire-Adjoint, propose la création d'un forfait énergies et déchets de 65€ lors de l'utilisation de l'Espace Heure Bleue, ainsi qu'une indemnité en cas d'annulation d'utilisation de l'Espace Heure Bleue dans un délais de moins de 3 mois de 50€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent les nouveaux tarifs 2023 ainsi que la création du forfait énergies et déchets et annulation de la salle « Espace Heure Bleue ».

Délibération n°DE 0076 2022 – Location salle polyvalente « Espace Heure Bleue »**Délibération n°DE 0077 2022 – Location de matériel****Délibération n°DE 0078 2022 – Location de la Maison des Associations****Délibération n°DE 0079 2022 – Bois sur pied****Délibération n°DE 0080 2022 – Droit de place non sédentaire****Délibération n°DE 0081 2022 - Photocopies****Délibération n°DE 0082 2022 – Concessions cimetièrè****Délibération n°DE 0083 2022 – Concessions cimetièrè****Délibération n°DE 0084 2022 – Concessions cimetièrè****- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

Suite à la délégation accordée à M. Le Maire, ce dernier n'a pas préempté sur les parcelles suivantes :

B n°641 - 689 situées 9 chemin des Fougères d'une superficie de 24a 44ca.

A n°1087 situé aux Bonnais d'une superficie de 36a 58ca.

D n°1690 située La Magdeleine d'une superficie de 21a 89ca

- SAFER DU CENTRE : Informations sur les ventes

La Safer du Centre n'a pas préemptée sur les parcelles suivantes :

C n°359-360-361 d'une superficie de 80a 03ca.

B n°908-912-914-916 d'une superficie de 80a 03ca.

D n°83-100-177-178-181-182 d'une superficie de 5ha 57a 26ca.

C n°362 d'une superficie de 15a 30ca.

D n°95-97-98-154-696-698 d'une superficie de 6ha 07a 26ca.

B n°910-922-924 d'une superficie de 20a 70ca

B n°641-689 d'une superficie de 24a 44ca

La séance est levée à 20h42.

Le Maire
Bruno SIRAVO

La secrétaire de séance
Gwendoline TITRANT

